

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 2

**OBJET :**

**RESTRUCTURATION  
DU COMPLEXE  
TENNIS  
D'AGGLOMÉRATION  
« LE SPORTING »**

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 20 FEVRIER 2023

Publiée ou notifiée  
le : 20 FEVRIER 2023

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et MM.– F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – J. BLETTYERY - S. BRUNO – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, communauté d'agglomération, notamment en matière de développement sportif et de gestion des équipements sportifs d'intérêts communautaires,

**Vu** le Projet de Territoire « AGIR 2035 », adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Accroître notre attractivité territoriale » et « Garantir une meilleure qualité de vie pour tous »,

**Vu** le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique adopté par délibération du 2 décembre 2021 et signé en présence de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2022,

**Vu** la Délibération n°3 du Bureau Communautaire du 18 mars 2021 approuvant la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de COMTE VOLLENXEIDER – DOUX ARCHITECTE – ALTAIS INGENIERIE – CRX CENTRE – MRP PAYSAGISTE – SPORT INITIATIVES,

**Considérant** les actions de développement sportif et de promotion de la pratique sportive avec l'appui des acteurs locaux, inscrites dans le Projet de Territoire de Vichy Communauté,

**Considérant** que l'ambition est de faire du site du Sporting Tennis un Centre de tennis d'excellence et labellisé, ce qui en ferait un site unique à l'échelle d'Auvergne Rhône-Alpes,

**Considérant** que Vichy Communauté travaille en lien très étroit avec le Comité Départemental, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et la Fédération Française de Tennis, déployer un projet 100% terre battue, très ambitieux, sur le site du Sporting Tennis,

**Considérant** l'appel à projet FEDER 2022 lancé en date du 5 janvier 2023 sur l'Axe 5 du Programme Opérationnel 2021-2027 pour l'accompagnement des territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes,

**Considérant** que le projet de restructuration du Sporting Tennis s'inscrit pleinement dans l'objectif défini dans l'appel à projet de renforcement de l'attractivité urbaine via le financement d'équipements structurants, culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population,

**Considérant** que l'État via son dispositif de « Dotation de Solidarité à l'Investissement Local » (DSIL), le Département de l'Allier via l'Appel à Manifestation d'Intérêt Départemental pour les projets et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis ont déjà apporté leurs soutiens financiers à ce projet de restructuration du Sporting Tennis,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- De candidater à l'appel à projet du FEDER sur l'Axe 5 du Programme Opérationnel 2021-2027 pour l'accompagnement des territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- D'approuver le plan de financement suivant de l'opération :

Travaux	8 000 000 €	Etat (DSIL)	500 000 €	6,25%
		FEDER (Axe 5)	2 000 000 €	25.00%
		Département (AMI)	2 000 000 €	25.00%
		Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis	750 000 €	9.38%
		Vichy Communauté	2 750 000 €	34.37%
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>8 000 000 €</b>	

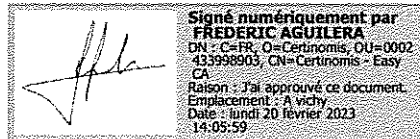
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 février 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - RESTRUCTURATION DU COMPLEXE TENNIS D'AGGLOMERATION  
LE SPORTING - DEMANDE DE SUBVENTION

.....  
Date de décision: 16/02/2023

Date de réception de l'accusé 20/02/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16FEV2023\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230216-16FEV2023\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230216-16FEV2023\_2-DE-1-1\_1.pdf )